

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-SIXIÈME SESSION  
*Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION  
**9<sup>e</sup>** séance  
tenue le  
lundi 21 octobre 1991  
à 10 heures  
New York

PROCES-VERBAL DE LA **9<sup>e</sup>** SEANCE

**Président :** M. MROZIEWICZ (Pologne)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (**suite**)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.1/46/PV.9  
25 octobre 1991

FRANCAIS

**La séance est ouverte à 10 h 25.**POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (**suite**)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le premier orateur sur ma liste ce matin est le représentant de l'Autriche, l'**Ambassadeur** Peter Hohenfellaer, qui, en sa qualité de Président en exercice de la Commission du **désarmement**, va **présenter** le rapport de la Commission.

**M. HOHENFELLNER** (Autriche), Président de la Commission du désarmement (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de Président en exercice de la Commission du désarmement des Nations Unies, j'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission pour la session de 1991 (**A/46/42**).

Tout comme les **années** précédentes, le rapport comprend quatre chapitres intitulés respectivement : Introduction, Organisation des travaux et programme de travail de la session de 1991, Documentation, et Conclusions et rapports des organes. Le chapitre IV contient les rapports des quatre groupes de travail qui résument leurs délibérations et les progrès réalisés en ce qui concerne les quatre points de l'ordre du jour.

M. Hohenfellner

Cette **année**, le rapport de la Commission du désarmement comprend **aussi** trois annexes. L'annexe I contient le texte, proposé par le Président, de "Directives pour une information objective sur **les** questions militaires", plus deux appendices; l'annexe II contient le document du Président établi par le Groupe de travail **II**; et l'annexe III contient le document du Président, établi par le Groupe de travail III.

La session de 1991 de la Commission du désarmement a mené ses travaux conformément **à** son mandat, tel qu'énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et conformément au paragraphe 7 de la résolution **37/78** H. Les **réformes** adoptées aux **termes** de la résolution **44/119** C, telles qu'énoncées dans son annexe intitulée "Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement"\*, ont été mises en oeuvre pour la première fois cette année **à** la session de fond de la Commission du désarmement.

Conformément **à** la **réforme** approuvée, qui **limite** le travail **de** la Commission **à** l'examen approfondi de quatre questions de fond au **maximum**, la Commission du désarmement a décidé, **à** sa session d'organisation tenue en 1990, d'inscrire les quatre points suivants **à** l'ordre du jour de sa session de 1991 : Informations objectives sur les questions militaires; **Processus** du désarmement nucléaire dans le cadre **de** la paix et de la **sécurité** internationales, l'objectif étant l'élimination **des armes** nucléaires; Approche régionale du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale; et Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et des autres domaines connexes.

Le point intitulé "Informations objectives sur les questions militaires", **était** le seul **à** avoir déjà été examiné; les trois autres étaient inscrits pour la première fois **à** l'ordre du jour de la Commission. Quatre groupes de travail ont été créés, chacun étant chargé de l'examen d'une question.

Dans leurs déclarations **liminaires**, de nombreuses délégations ont dit s'attendre **à** la réalisation de progrès notables la première année **où** la Commission travaillerait dans son nouveau cadre d'organisation. La Commission a concentré son attention sur quatre questions bien précises, ce qui a ainsi permis aux présidents des groupes de travail et aux délégations intéressées de disposer du temps nécessaire à leurs préparatifs d'examen. Cela s'est révélé

M. Hobenfellner

particulièrement utile en ce qui concerne les trois nouveaux points inscrits à l'ordre du jour. Les consultations officiennsss sur l'ébauche des travaux des groupes de travail ainsi que **sur** le travail de fond ont commencé assez tôt, ce qui a facilité la tâche pendant la session **de** fond.

Le grand nombre de documenta de travail présentés reflète **à** l'évidence le vif intérêt manifesté par toutes les délégations aux travaux de la session de cette année de la Commission. **D'importantes** contributions ont **été** apportées lors des discussions animées qui ont eu lieu au sein des groupes de travail.

Dans leurs conclusions, certaines délégations ont dit que, selon elles, les résultats obtenus étaient en fin de compte bien maigres. A plusieurs stades des délibérations, un consensus plus large avait semblé possible. Toutefois, comme je l'ai fait remarquer dans **ma** déclaration de clôture, cela ne doit diminuer en rien l'importance de la discussion générale qui a eu lieu et dont on s'attend qu'elle se poursuive au cours des deux années **à** venir.

Pour ce qui est du seul point "ancien", celui relatif aux informations objectives sur les questions militaires, une discussion détaillée a permis d'identifier des terrains d'entente solides. Au cours de la session de **l'année** prochaine, les délibérations s'appuieront sur le consensus de cette année. C'est dire que nous devrions **être à même** de parachever notre **tâche** en adoptant des principes et des directives appropriés sur cette question.

Le désarmement nucléaire a de tout temps **été** considéré comme la question qui pose le plus de problèmes au sein de notre commission. Des progrès remarquables ont certes été réalisés dans ce domaine grâce aux deux plus importants Etats dotés **d'armes** nucléaires, mais les récents accords bilatéraux sur cette question ne se sont pas encore concrétisés par la mise en place d'un mécanisme multilatéral de désarmement, De ce fait, les discussions au sein du Groupe de travail pertinent ont, une fois encore, **tourné** autour de **positicns** bien connues, sans que les changements profonds survenus dans l'équilibre de sécurité mondiale aient **été** pris en compte. Il appartiendra peut-être à celui qui sera l'année **prochaine** la président de ce groupe de travail de tirer parti des perceptions récemment réévaluées en matière de sécurité et de les intégrer dans la discussion.

La question du désarmement régional dans le contexte de la sécurité mondiale a suscité un vif intérêt et incité un grand nombre de délégations a

M. Hohenfellner

participer aux discussions. Il **était** difficile de prévoir que **les** débats sur cette question inscrite pour la première fois cette année à l'ordre du jour de la Commission aboutiraient d'ores et déjà **à** des recommandations concrètes. Selon moi, la qualité des discussions sur la question du désarmement régional traduit l'intérêt croissant que suscitent depuis quelque temps les aspects régionaux du **désarmement**. Les principaux éléments de ce thème qui se sont dégagés au cours des débats sont récapitulés dans le document du Président présenté en annexe au rapport.

Au sein du Groupe de travail IV, le  **rôle** de la science et de la technique dans le contexte **de** la sécurité internationale, du désarmement et des autres domaines connexes a été examiné en détail. Le rapport pertinent contient une section consacrée à la procédure ainsi qu'une récapitulation du débat de fond qui a eu lieu sur les quatre aspects de cette question. Le rapport résume en outre les documents de travail présentés. Si les **débats** ont été jugés utiles, la complexité, l'ampleur et le défi que représente le mandat qui nous est conféré et qui englobe des questions jamais encore abordées dans un **débat** systématique au sein des Nations Unies exigent que de nouveaux **efforts** soient faits **à** la prochaine session.

A en juger par le travail accompli lors de la session de cette année de la Commission du désarmement, **on** peut dire que, **d'une** manière générale, la mise en oeuvre du programme de réforme adopté est un succès. La session de 1991 de la Commission du désarmement a pu faire énormément progresser l'examen de nombreuses questions, et a souvent été **à** deux doigts du consensus. J'estime que nous avons de bonnes raisons d'espérer que, pendant le temps qui nous reste encore pour examiner les quatre points de l'ordre du jour, nous devrions aboutir **à** des résultats concrets.

Je voudrais faire remarquer que les consultations tenues avant la session par les présidents des quatre groupes de travail ont beaucoup facilité le travail de la **Commission**. Ces consultations ainsi que **de fréquentes** réunions du Bureau ont **contribué** au bon déroulement des travaux. Un **calendrier** des séances soigneusement établi nous a permis en outre d'utiliser efficacement les services de conférence pendant toute la session de fond de 1991.

Je voudrais enfin exprimer **ma** profonde gratitude à toutes les délégations pour l'intérêt qu'elles ont manifesté et pour **le** sérieux dont elles ont fait

**M. Hohenfellner**

preuve en participant aux travaux de la session de 1991 de la Commission du désarmement. Je tiens à rendre particulièrement hommage aux membres du Bureau de la Commission - notamment aux huit Vice-Présidents et au Rapporteur, **M. Bahman** Naimi Arfa, de la République islamique d'Iran - pour leur précieux concours.

M. Hohenfellner

Les présidents des quatre groupes de travail ont grandement contribué aux succès obtenus. Aussi voudrais-je rendre tout spécialement hommage à **l'Ambassadeur** André **Erdös**, de la **Hongrie**; à **S. E. M. Amre Moussa**, Ministre des affaires étrangères de **l'Egypte** qui, au moment de la session de fond de 1991, était encore Représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à son suppléant, M. **Sameh Hassaï**. Choukry; à **l'Ambassadeur** Nugroho Wisnumurti, de l'Indonésie; et à **l'Ambassadeur Luiz** de Araujo Castro, du Brésil.

J'aimerais tout particulièrement remercier mon cher ami, M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour l'appui généreux qu'il a apporté à nos travaux. Au nom de la **Commission**, je tiens aussi à exprimer mes sincères remerciements au personnel du Département des affaires de désarmement, au Secrétaire de la Commission du désarmement, M. Lin Kuo-Chung, ainsi qu'aux secrétaires des quatre groupes de **travail** pour leur précieuse assistance. J'aimerais exprimer ma profonde gratitude à tous **les** autres membres du Secrétariat qui ont aidé la Commission à mener sa **tâche** à bien.

Je présente maintenant le rapport annuel de la **Commission** du désarmement des Nations Unies, qui figure au document **A/46/42**.

M. HOU Zhitong (Chine) (interprétation du chinois) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer, au nom de la délégation chinoise, nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je souhaite également **présenter** nos sincères **félicitations** aux autres **membres** du bureau pour leur élection. Je suis convaincu que votre talent, vos vastes connaissances et votre riche expérience vous permettront de conduire avec succès **les** travaux de la **Commission**. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, **l'Ambassadeur Rana**, du Népal, pour sa contribution aux travaux de la **Première** Commission lors de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

A l'heure actuelle, la situation internationale et la structure mondiale ont subi de grands et profonds changements, et le monde est entré dans une période de transition, passant d'une vieille à une nouvelle structure. Ces dernières années, les relations **américano-soviétiques** se sont détendues et

M. Hou Zhitona (Chine)

L'affrontement Bat-Ouest s'est affaibli. Les sombres nuages de la crise du Golfe **se** sont **déjà** dispersés. Certaines questions brûlantes dans la région de **l'Asie** • ♦ du Pacifique se dirigent vers un règlement pacifique, et la situation **en** Afrique australe continue **de** s'améliorer. Tous ces événements ont été accueillis avec satisfaction par la communauté internationale.

Cependant, les peuples sont **en même** temps très conscients du fait que le monde est loin **d'être** un monde de paix et de tranquillité. Des problèmes d'instabilité et des troubles ont pris un caractère plus prononcé dans la situation mondiale. Les contradictions entre le Nord et le Sud se sont encore **aggravées**, du fait de l'élargissement du fossé économique entre les deux et des différences plus grandes entre les riches et les pauvres. **Aujourd'hui**, plus d'un milliard de gens dans le monde vivent encore dans un état de pauvreté absolue et beaucoup luttent, **pour** leur simple survie, contre la **famine** et la maladie. De nouveaux conflits surgissent, dans l'exacerbation de **querelles** ethniques, raciales et religieuses dans de nombreux pays, y compris en Europe. L'indépendance nationale et l'intégrité territoriale de certains pays se voient menacées, tandis que des luttes civiles intenses et des troubles politiques ont causé de grands dommages à d'autres. En un **mot**, la sécurité, la paix et le développement internationaux ont **encore** à faire face à de graves **défis**. Ce sont lb autant de sujets de grave préoccupation pour la **communauté** internationale.

**Face à une** situation aussi complexe, les peuples du monde se sentent de plus en plus préoccupés par les questions de paix, de développement, de sécurité et de désarmement. Tous souhaitent voir l'instauration **d'un** nouvel ordre international qui ferait de notre monde un lieu où l'on pourrait **mieux vivre**. L'établissement d'un nouvel ordre international, pacifique, stable, juste et équitable est en harmonie avec la volonté des peuples et répond aux besoins de notre époque.

De l'avis du Gouvernement chinois, un nouvel ordre international véritablement juste et équitable serait conforme aux objectifs et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, **ainsi** qu'aux **normes** qui se sont révélées efficaces pour guider les relations entre Etats et qui sont largement acceptées par la **communauté** internationale. L'expérience dans les relations internationales a **montré** que les cinq principes de respect mutuel



M. Hou Zhitong (Chine)

pour la **souveraineté** et l'**intégrité** territoriale; de non-agression **mutuelle**; de non-ingérence dans les affaires intérieures **d'autres** Etats? **d'égalité** et de **bénéfice** mutuels et de coexistence pacifique ont cristallisé l'esprit et **les** objectifs de la Charte et **ont** justement souligné les normes les plus fondamentales gouvernant les relations internationales. Ils **reflètent** les **caractéristiques** essentielles d'un nouveau type de relations internationales. Nous soutenons donc que le nouvel ordre international envisagé devrait être établi sur la base de ces principes.

Le thème "**paix, sécurité et désarmement**" qui doit être discuté par cette commission est étroitement lié à l'instauration d'un nouvel **ordre** international. Afin d'aller plus avant dans l'étude de cette question avec les autres délégations, **nous** voudrions exposer ici les positions de principe du Gouvernement chinois.

La Chine est d'avis que le développement de chaque pays et les progrès de **l'humanité exigent** tous deux, avant **tout**, un environnement international pacifique et stable. L'expérience de l'histoire a montré que les éléments suivants sont essentiels au maintien de la paix du monde. Tous les pays devraient respecter la souveraineté des autres, se traiter mutuellement comme des égaux et essayer de rechercher une base commune; tout en mettant de côté leurs divergences, en menant à bien une **coopération** amicale et **en** vivant en harmonie. **Aucun** pays ne devrait rechercher l'hégémonie, essayer de manipuler les affaires internationales ni poursuivre **des** politiques de pouvoir. Tous les pays devraient observer le principe de respect mutuel **pour** l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des **frontières** nationales, et aucun pays ne devrait être autorisé **à envahir** ou **à** annexer les territoires d'autres pays. Les différends entre Etats devraient être réglés de manière raisonnable par des **moyens** pacifiques plutôt que par le recours ou la menace du recours à la force.

Nous pensons également que le nouvel ordre international devrait assurer la **sécurité** internationale générale. C'est ainsi que les principes suivants doivent être respectés. La sécurité de toutes les **régions - à l'Est ou à l'Ouest**, du Nord comme au Sud - est de valeur égale et devrait être traitée **comme** telle. La sécurité de tous les Etats - grands ou petits, forts ou faibles, riches ou pauvres - **est d'importance** égale. Des pratiques telles que celle du grand maltraitant le petit, du fort voulant imposer sa loi au faible,

M. Hou Zhitong (Chine)

et **le** riche opprimant le pauvre devraient être absolument **rejetés**. Chaque pays est **un membre** souverain de la **communauté** internationale et a le droit de participer **à** la discussion et au **règlement des** affaires internationale6 dur un pied **d'égalité**. Chaque Etat a le droit de choisir en toute indépendance son propre **système** social, politique et économique et la voie qu'il souhaite suivre **pour assurer son** développement, en fonction de **ses** conditions nationales. Aucun pays ne devrait imposer **ses** propres **valeurs, son** idéologie ou **son** mode de développement **à d'autres** pays.

Un tel ordre international est **sans** aucun doute conforme aux intérêts fondamentaux de8 peuples de tous les pays. La Chine est prête **à** oeuvrer avec d'autres Etats Membres et **à** apporter **sa** contribution **à** l'établissement d'un nouvel ordre international.

Arrêter la **course** aux armements et réaliser un désarmement **efficace** sont de8 **éléments** importants des efforts déployés en vue d'instaurer un nouvel ordre international. La Chine a toujours poursuivi une politique étrangère indépendante de paix et a fait de8 efforts inlassables pour maintenir la paix et la sécurité mondiales. La Chine s'est toujours **opposée** à la **course aux** armements et a toujours **été** en faveur de l'interdiction **complète** et de la **destruction** totale de8 **armes nucléaires, spatiales, chimiques** et biologiques ainsi que de l'interdiction de la recherche et de la **mise** au point de tout type d'arme8 de destruction **massive**. **Nous sommes** également partisans d'une réduction radicale **des** arme8 de type **classique**. La Chine a adopté une **attitude** constructive **sur** les questions de contrôle de8 armements et de désarmement et a pris, **de sa** propre initiative, **une sér**e de mesures **pratiques**.

M. Hou Zhitong (Chine)

Le Gouvernement **chinois** attache **toujours** une grande importance **et consacre** tous **ses** efforts à la promotion du désarmement nucléaire et à la **prévention** d'une guerre nucléaire, et il n'a jamais fui **ses responsabilités**. Au premier jour de **son** entrée en **possession** d'armes **nucléaires**, la Chine a solennellement déclaré qu'à aucun moment et en aucune circonstance elle ne serait la première à employer de telles armes, et qu'elle **n'utiliserait** ni ne menacerait d'utiliser les armes nucléaires contre des États non dotés d'armes **nucléaires** et **des zones exemptes** d'armes nucléaires.

La Chine espère que tous les **États** dotés d'armes nucléaires déclareront solennellement qu'ils prennent le **même** engagement de façon inconditionnelle. La Chine propose la **conclusion** d'une convention internationale sur la **non-utilisation** en premier des armes nucléaires et l'élaboration d'instruments juridiques internationaux **sur** la **non-utilisation** ou menace d'utilisation des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes **nucléaires** et **des zones** exemptes d'armes nucléaires. Nous **espérons** que la **proposition** de la Chine recevra une réponse **positive**.

La Déclaration **faisant** des **années** 90 la **troisième** Décennie du **désarmement** souligne que le désarmement nucléaire **bénéficie toujours** de la plus haute priorité et que **nous devons** continuer de façon urgente à rechercher **des** réductions rapides, et l'élimination éventuelle des **armes** nucléaires. Dans la résolution **45/58 D (1990)**, adoptée par **consensus** à la quarante-cinquième **session** de l'**Assemblée** générale, les **pays** détenteurs **des arsenaux** nucléaires les plus importants sont priés de continuer à **s'acquitter** de leurs **responsabilités** spéciales en cessant les **premiers** les **essais**, la fabrication et le déploiement des **armes** nucléaires et en réduisant de façon radicale **dès que possible** tous les types **d'armes nucléaires** qu'ils ont déployés. Cette démarche créera **les** conditions favorables à la convocation **d'une** conférence internationale largement **représentative** sur le désarmement nucléaire avec la participation de tous **les États** dotés d'armes nucléaires.

Il y a trois **mois**, les États-Unis et l'Union Soviétique ont signé le Traité **sur** la réduction des **armes** nucléaires **stratégiques** (START). Récemment, les chefs **d'État** des deux pays ont annoncé **quelques** mesures positives et **des propositions** concernant la réduction, la limitation et le contrôle **des** armes nucléaires.

M. Hou Zhitong (Chine)

Ce **sont** là de nouvelles **mesures** qui visent à répondre aux demandes contenues **dans** la résolution de l'**Assemblée** générale. Nous nous félicitons de cette évolution et **nous espérons** que ces **mesures** entreront en vigueur dès que **possible**, et que le processus de limitation de8 arme8 nucléaire8 et de désarmement nucléaire **sera** accéléré.

Aux fin8 de garantir la paix mondiale, ainsi que la **sécurité** et la **stabilité internationales**, le Gouvernement chinois poursuit une **politique** cohérente qui **consiste à** ne pas prôner, encourager la prolifération nucléaire, ni à **s'y** livrer et à ne pas aider **d'autres** pays à développer des armes nucléaires. En septembre **1990**, la Chine a participé en tant qu'observateur à la quatrième Conférence de8 partie8 chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération de8 arme8 nucléaires (TNP). En août dernier, le Gouvernement chinois a fait connaître sa décision de principe d'adhérer au TNP.

Le Gouvernement chinois a toujours adopté une politique positive, prudente et **responsable** en ce qui concerne la coopération internationale dans le8 **utilisations pacifiques** de l'énergie nucléaire. En tant que membre de **l'Agence** internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Chine respecte strictement les règlement8 de l'Agence. La Chine exige de8 Etats bénéficiaires de **ses exportations** nucléaire8 **qu'ils fournissent** la garantie que le8 matériaux nucléaire8 **importés** de Chine ne seront utilisés qu'à des fin8 pacifiques. La Chine a **signé** un accord avec l'Agence au terme duquel elle place volontairement certaines de ses installations nucléaires sous le **système** de garantie de l'Agence. Ce faisant, la Chine a apporté une contribution **positive à** la prévention de la prolifération nucléaire.

La Chine n'a jamais cessé de aoutonir l'établissement de zones exemptes d'arme8 **nucléaires** et de **zones** de paix par les pays concernés dane diverses régions **sur** la **base** de leur propre accord **grâce** à de8 **négociations**. Noua maintenons que tous le8 Etats dotés d'armes nucléaires doivent respecter le statut de8 **zones exemptes** d'armes nucléaires et 8'engager **à** respecter les obligation8 **correspondantes**, étant donné que cela représente une mesure effective qui contribue **à** la sécurité et à la stabilité de toutes le8 régions et qui encourage le désarmement nucléaire. Sur la base de cette position de principe, la Chine a signé et ratifié les protocoles additionnels pertinents

M. Hou Zhitong (Chine)

dans le cadre du Traité **sur** l'interdiction de8 arme8 nucléaire8 en Amérique latine et dans le8 Caraïbes et du Traité **faisant du** Pacifique Sud une aone **dénucléarisée**, et elle appuie **les** propositions visant l'établissement de zones **dénucléarisées** en Afrique, au Moyen-Orient, en **Asie** du Sud, dan8 la **péninsule** coréenne et dan8 **d'autres** régions.

Il a été signalé dans la résolution adoptée par l'Assemblée **générale** au **cours** de **sa** dernière session que "l'aspect qualitatif de la course aux armement8 doit être **examiné** en même temps que son aspect quantitatif" (**résolution 45/58 D, par. 10**). L'adoption de la résolution **45/55 A** indique que la question de la cessation de la course aux armements et de la prévention de son extension à l'espace extra-atmosphérique **a été** inscrite **à** l'ordre du jour du **désarmement** en tant que **question** urgente. La Chine maintient qu'il doit y avoir interdiction complète de toutes les arme8 de **destruction** massive, y compris tous les **nouveaux** types d'arme8 de destruction de **masse**. La Chine soutient la négociation et la conclusion **sans** délai d'un accord international sur une interdiction totale de8 armes dans l'espace, afin que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques au bénéfice de l'humanité.

La Chine **a** toujours estimé qu'il était également impérieux que la réduction radicale des armements conventionnel8 s'accompagne d'efforts vigoureux pour encourager le désarmement nucléaire. Nous accueillons avec satisfaction le Traité **sur** la réduction des forces armées conventionnelles en Europe, région dotée de la plus forte concentration d'armement8 au monde. Il faut espérer que les force8 armées, les armes et le8 équipement8 diminués dans une région ne **seront** pas transférés vers d'autre8 régions: tout accord bilatéral ou multilatéral de limitation des armements et de désarmement devrait contribuer au maintien de la paix et de la **sécurité** de tous le8 Etats et de toute8 **les** régions. L'heure **est** venue de procéder à de8 réduction8 radicale8 **et** au retrait complet de toutes le8 forces militaires **déployées** dans des territoire8 étranger8 et au démantèlement de8 bases **militaires** étrangères.

Nous sommes **heureux** de souligner que la troisième Conférence d'examen de le **Convention sur** l'interdiction de8 arme8 **biologiques**, qui **s'est** tenue récemment à Genève, a **été** couronnée de **succès** et que la **Déclaration** finale adoptée **à** la Conférence contribuera **à renforcer l'efficacité de la Convention**.

M. Hou Zhitong (Chine)

Actuellement, les **négociations** relatives à une convention sur l'interdiction totale et à la destruction **complète** de toutes les **armes** chimiques s'accroissent et s'approfondissent. Grâce aux efforts conjugués des Etats Membres et des Etats non **membres**, des progrès notables ont **été** faits dans les **négociations**, bien que certaines divergences **et** difficultés demeurent.

La Chine est un Etat non doté d'armes chimiques, et elle a **été** victime des *armes* chimiques dans le passé. Nous avons toujours **été** en faveur de l'interdiction totale et de la destruction complète de toutes **les** armes chimiques et de la réalisation sans délai de l'objectif d'un monde exempt d'armes chimiques. Le Gouvernement chinois attache une grande importance et a **participé** activement aux négociations relatives à la convention sur les **armes** chimiques et a présenté une série **de** propositions constructives.

Des négociations approfondies sont en cours à la **Conférence** du désarmement sur des sujets importants tels que l'inspection par **mise** en demeure, l'inspection des industries chimiques civiles, l'organisation de la Convention, la renonciation aux armes chimiques et **l'aide** aux Etats parties menacés par **des** armes chimiques. Il faut souligner que le Gouvernement chinois, à l'instar de nombreux autres gouvernements, met également l'accent, entre autres, sur l'importance et l'urgence d'une solution juste au problème de la renonciation aux armes chimiques. Nous sommes prêts, ainsi que d'autres parties, à accélérer les négociations dans un esprit **sér'ieux** et **responsable** en vue **de** conclure, dès que possible, la convention. Comme toujours, la Chine continuera d'apporter sa contribution à la conclusion rapide d'une convention universelle sur l'interdiction complète et la destruction totale de toutes les **armes** chimiques.

Toute l'attention requise doit également être **accordée** par cette commission à la maîtrise du commerce international des **armes** et à l'accroissement de l'ouverture et de la transparence dans les questions militaires et **le** commerce des armes, en vue d'établir la confiance mutuelle et d'encourager la sécurité commune.

M. Hou Zhitong (Chine)

Nous maintenons que bien qu'il faille traiter de **ces** questions, celles-ci devraient être examinées **un même** temps que d'autres aspects du désarmement et **de la** sécurité. A cet égard, le **même** principe d'une approche équitable, raisonnable, globale et équilibrée devrait **être** strictement respecté. Les principaux pays exportateurs d'armes devraient être les premiers **à** adopter des mesures **efficaces** de restriction et réduire radicalement leurs exportations d'armes. Il faudrait empêcher les actes d'ingérence et d'immixtion dans les affaires intérieures d'autres pays ainsi que l'appui fourni aux activités sécessionnistes au moyen de ventes d'armes. **Les mesures qu'il** convient de prendre à cet égard devraient servir véritablement les intérêts de sécurité et de **stabilité de tous les** pays et de **toutes** les régions et du monde en général.

La Chine attache de l'importance **au** désarmement régional et a toujours été d'avis que les divers aspects du **désarmement** - bilatéral, régional et multilatéral - devaient se compléter l'un l'autre. Nous pensons que la participation **à** des activités appropriées de limitation des **armements** et de désarmement menées par les pays à l'échelon régional, en tenant compte des conditions particulières **à** leur région, pourrait encourager la paix et le développement de la région. Comme cela est souligné dans la résolution **45/58 C** adoptée par **consensus** par l'Assemblée générale, le **désarmement** régional est actuellement axé sur les régions de forte concentration **d'armements**.

Nous vivons dans un monde **où les** antécédents historiques, politiques, économiques et sociaux du développement varient d'une région **à** l'autre. Les accords pris en faveur du désarmement dans les différentes régions devraient **être conformes** à la situation spécifique existant dans les régions concernées plutôt que d'adopter une formule unique pour tous.

La Chine maintient que les forces militaires de tous les pays ne devraient être utilisées qu'en cas de légitime défense et qu'aucun pays ne devrait chercher **à** se doter d'armements dépassant ses besoins raisonnables en **matière** de défense. Nous appuyons la proposition de création d'une **zone** exempte d'armes de destruction massive **au Moyen-Orient**; nous **sommes** également **en** faveur d'une limitation des armements **au Moyen-Orient** par des consultations et des négociations entre les pays intéressés, sur un pied d'égalité et sur la base du principe d'une approche globale et équilibrée, afin qu'une paix juste

M. Hou Zhitong (Chine)

et durable **soit instaurée dans** la région. Les vues et les propositions des **différents** pays de la **région** devraient être pleinement respectées et prises en compte. Il faudrait **empêcher** que le monopole des **affaires** soit aux mains d'un petit groupe de **pays** qui imposent leurs vues **aux autres**. La limitation des armes au Moyen-Orient devrait **être** liée au processus de paix dans cette **région**. L'Organisation des Nations Unies devrait pouvoir jouer pleinement le rôle qui lui revient • t convoquer, **le cas échéant**, une **conférence** sur la limitation des armements au Moyen-Orient, avec la participation de tous les pays **intéressés**.

Pour les **peuples** qui, à travers le monde, luttent pour sauvegarder la paix et la **sécurité** et établir un nouvel ordre international, la tâche **est** difficile et la route est **longue**. Le monde fait face **à** de nouveaux défis aussi bien **qu'à** de nouvelles **possibilités** et de nouveaux espoirs. La délégation chinoise participera aux travaux de la Première **Commission** de manière pratique • t sérieuse, **dans** un esprit de coopération constructive. **Nous** appuierons fermement toute motion, proposition ou **recommandation** faite dans **l'intérêt** de la paix, de la **sécurité** et du **désarmement**, et favorable à **l'établissement** d'un nouvel ordre international juste et **équitable**.

Conjointement **avec d'autres** délégations, nous **sommes** prêts **à** contribuer **comme** il se doit au **succès** des travaux de la **Commission** et **à** la réalisation de nouveaux progrès en matière de **pro** motion de la sécurité et du **désarmement**.

**M. TOTI** (Hongrie) (**interprétation** de l'anglais) : Monsieur le **Président**, permettre-moi d'emblée de vous féliciter très **chaleureusement** de votre **élection** au poste important de **Président** de la **Première Commission** et de vous assurer de la coopération de **ma** délégation dans l'accomplissement de votre **tâche** difficile.

La question de l'interdiction des attaques dirigées contre des installations nucléaires a toujours fait l'objet d'un examen **sérieux** et de beaucoup d'attention dans nombre d'instances multilatérales. Ce **problème** est inscrit en permanence **à** l'ordre du jour de la Conférence du **désarmement** et a également **été** débattu dans le cadre de la **Conférence** des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes **nucléaires** (TNP), des Conférences générales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, bien entendu ici, **à** la Première **Commission**. On reconnaît **désormais** de



M. Toth (Hongrie)

façon générale que les attaques armées contre **des** installations nucléaires pourraient provoquer un échappement massif de substances **radioactives**. Les conséquences **d'un tel échappement - comme cela a été douloureusement démontré** dans le cas de l'accident **de** Tchernobyl - n'affecteraient pas **seulement** la région située **à** proximité immédiate et le pays qui en serait la première **victime**; les pays voisins ou plus éloignés pourraient bien eux aussi être menacés par la pollution nucléaire.

**Assez** curieusement, ni la **reconnaissance** de ce fait ni le **temps** et l'attention considérables consacrés à cette question n'ont pas donné de résultats concrets pour le moment. **Après de longues** années de **négociations**, on **ne** voit toujours poindre aucune **lumière** au bout du tunnel. La stagnation et l'incapacité dans ce domaine sont d'autant plus frappante lorsqu'on les compare **à** la souplesse et **à** la rapidité avec laquelle la **communauté** internationale de l'énergie nucléaire a réagi **face à** l'accident **de Tchernobyl** en élaborant les Conventions concernant, respectivement, la notification rapide d'un accident nucléaire, et l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique.

Certains éléments positifs sont cependant apparus dans le sillage de **nos efforts** communs. Les délégations **représentées à** la Conférence du **désarmement** et dans d'autres instances ont vu naître **un** certain nombre d'idées constructives, qui **constituent** une base utile **pour la** poursuite de **8** négociations. Il convient également de **noter** que les Protocoles additionnels **à** la Convention de Genève de 1949 offrent **déjà** une **protection** limitée pour les travaux **et les** installations contenant **des** substances **dangereuses**, y compris les centrales génératrices d'électricité nucléaire. Donc, ce qu'il nous faut à ce stade **n'est** pas une **approche** aveugle du problème mais une analyse approfondie de la situation, y compris la nécessité **de** tenir compte des positions politiques, techniques, juridiques et pratiques.

Manifestement, le problème de l'interdiction des attaques **contre** les installations nucléaires est essentiellement une question qu'il appartient aux décideurs politiques de trancher. **Les** événements de l'année écoulée ont assurément exercé **une** certaine **influence sur l'atmosphère politique des** négociations. Certains de ces événements peuvent ne pas s'avérer bénéfiques, **mais si l'on** tient **compte** du Traité **sur les forces armées conventionnelles en**

M. Toth (Hongrie)

Europe (CFE) et de la Déclaration de Paris, du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START), des initiatives récentes en vue de réductions importantes des arsenaux nucléaires, et de la tendance continue à la coopération entre d'anciens rivaux militaires et politiques, le tableau de la situation en général est manifestement positif.

En même temps, l'ambiance politique généralement propice ne suffit pas en soi à régler les problèmes qui nous attendent. La base de toute interdiction doit être une portée bien définie, qui soit à la fois réalisable sur le plan politique et applicable dans la pratique. Nous devons reconnaître franchement que, jusqu'à présent, la Conférence du désarmement n'a pas réussi à élaborer ce champ d'application. En regardant le problème de plus près, on arrive à la conclusion qu'une interdiction doit être globale pour pouvoir être efficace. Cependant, il semble qu'une portée absolument large englobant toutes les installations nucléaires ne parvienne pas à répondre aux conditions requises.

La question de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires a également fait l'objet d'une attention considérable dans le cadre du processus de suivi du TNP. Même au vu des conclusions auxquelles est parvenue la Commission spéciale des Nations Unies, le système de garanties de l'AIEA devrait, moyennant les améliorations nécessaires, demeurer la plus crédible des garanties de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Je voudrais rappeler à cet égard que la question de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires a été examinée de façon approfondie lors de la quatrième Conférence d'examen du TNP et qu'elle a rallié le consensus dans le projet de document final de la Conférence.

M. Toth (Hongrie)

Une interdiction juridique crédible des attaques ne doit pas être **considérée comme** la consolidation finale de la cohésion **du régime de** non-prolifération nucléaire. En **même** temps, il doit être évident, tant pour les Etats parties que pour les Etats **non parties** au Traité sur la non-prolifération des **armes** nucléaires, que, **à** long terme, seuls pourraient avoir une **prétention politiquement et** juridiquement **justifiable à la** protection de leurs installations ces pays qui renoncent clairement **à** l'option nucléaire en respectant pleinement les engagements de non-prolifération, notamment par un **système de garanties fort et rigoureux.**

Selon une approche proposée en ce qui concerne la solution éventuelle de la question, l'interdiction devrait comprendre les attaques dirigées contre les installations nucléaires dotées d'un potentiel de destruction **massive.** Cette approche ne soulève pas de problèmes globaux et est virtuellement conforme **à** la condition d'applicabilité pratique si l'on tient compte du nombre plus limité **de** telles installations. Bien entendu, un nombre de questions fondamentales relatives **à** cette **façon de** penser attendent toujours **une** réponse, dont la plus importante est celle de la définition **de** "destruction massive". Beaucoup **de** travail est encore **à faire** par des experts techniques. Nous devons avoir une **image** plus claire de ce qui pourrait éventuellement se produire au sens vraiment physique du **terme si** une installation nucléaire était attaquée. Un examen plus approfondi **des signes** caractéristiques de la pollution radioactive éventuelle d'une telle attaque est nécessaire. **Il** ne faut pas non plus négliger d'analyser **les effets à** long et à court **terme** de la radiation sur les êtres humains. Une définition acceptable tant sur le plan moral que **sur** le plan pratique des **termes** "destruction **massive**" ne peut être **mise au point** qu'en tenant compte des résultats de **ces travaux techniques.**

Avant **de** terminer, je tiens **à** dire quelques mots à propos de l'instance appropriée **à** l'élaboration d'un accord sur l'interdiction **des** attaques contre les installations nucléaires. **A cet égard,** l'importance de la Conférence du désarmement ne saurait **être** niée. J'ai déjà mentionné que de nombreuses **idées prometteuses et** utiles **avaient vu le jour** au **cours** des négociations **au sein de** la Conférence. Malheureusement, la nature de la Conférence semble telle que **même** les **idées** les plus prometteuses ne mènent pas facilement **à** des solutions

M. Toth (Hongrie)

de consensus sur des questions clefs. De plus, on sait bien que certains pays ne sont pas d'avis que le problème de l'interdiction des attaques relève du domaine du **désarmement** et qu'ils y voient plutôt une question de droit humanitaire. **Ace** propos, la vingt-sixième **Conférence** générale du **Comité** international de la Croix-Rouge (CICR), qui se tiendra prochainement, fin **novembre** et début décembre de cette année, fournira **peut-être** une bonne occasion d'examiner le problème dans un contexte différent. Tout en demeurant convaincus que la **solution** idéale Serait **de** convoquer une **conférence** diplomatique indépendanto, la participation du CICR pourrait démontrer l'intérêt véritable d'autres approches également, notamment en profitant de l'expérience acquis8 dans le cadre de travaux techniques. C'est pourquoi il semble souhaitable de ne pas donner de suivi jusqu'à l'an prochain à la résolution pertinente **adoptée** en ce qui concerne l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires à la quarante-septième session de **l'Assemblée générale**, espérant ainsi que nous serons tous en mesure d'examiner les progrès nouveaux et positifs que nous attendons avec impatience.

M. AL-NI'MAH (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'emblée **de** vous féliciter, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente Commission. **Je** suis tout à fait certain que, sous votre sage direction et grâce à votre grande expérience des affaires internationales, nous pourrons tous procéder à des échanges de vues et à l'examen de toutes les questions **relatives** à la **sécurité** internationale et au désarmement d'une manière propice à la réalisation des objectifs auxquels nous aspirons. 'Je ne saurais manquer de féliciter les deux Vice-Présidents et le **Rapporteur** de leur élection qui entraînera **leur** participation à la conduit8 des travaux de la Commission.

L'atmosphère politique qui **règne** à la Commission reflète des relations internationales de plus en plus limpides. **Les nuages sombres** de la guerre froide commencent maintenant à se dissiper et nous pouvons à présent voir se lever une aube d'harmonie et de paix dans les relations internationales. La coopération, **la** compréhension **et** le respect **des** droits des peuples ont remplacé **les** affrontements, les menaces et les conflits qui ont longtemps menacé la paix et la sécurité internationales. Et alors que la menace nucléaire plane, comme **une** épée de Damoclès, sur tous **les** peuples de la

M. Al-Ni'Mah (Oatar)

planète, c'est avec optimisme et **satisfaction** que nous prenons connaissance de l'accord auquel sont parvenus les **Présidents** Bush et Gorbatchev pour éliminer les missiles nucléaires à courte portée. Cet accord est venu compléter celui relatif à l'élimination des missiles **à** portée intermédiaire, qui a marqué le début de la détente dans les relations internationales, et a coïncidé avec des changements politiques radicaux dans nombre de communautés et Etats d'Europe. Ces communautés et Etats ont suivi un processus sans **précédent** dans l'histoire contemporaine, qui s'est effectué dans une atmosphère paisible totalement différente de celle qui a **prévalu** lors des changements survenus dans le passé **à** la suite de guerres sanglantes, dont le prix en vies humaines et dommages matériels était indicible.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que le processus entamé est loin d'être terminé. Je crois plutôt que nous sommes **à la veille** de changements positifs qui produiront un monde meilleur empreint de paix et de tranquillité, dont l'atmosphère serait propice **à** l'élimination des foyers de tension et à un règlement des différends et conflits qui font toujours rage dans de nombreuses régions du monde.

M. Al-Ni Mah (Oa...)

Il **convient** de noter que les accords qui ont été annoncés ne résolvent pas totalement un **certain** nombre de problèmes. Ils n'éliminent pas non plus les **foyers** de conflits qui menacent encore de nombreuses régions du monde. C'est un **sentiment** qui a été très clairement exprimé lors de la réunion ministérielle **des** pays non alignés, qui s'est tenue au Ghana il y a quelque temps. Les participants **à** cette réunion ont **mis** en garde contre trop d'optimisme et déclaré que passer **sous** silence les problèmes auxquels **des** solutions radicales n'ont pas encore été apportées reviendrait **à** nous détourner des réalités concrètes et nous risquerions ainsi d'aller **à** l'opposé de l'objectif ultime de la Commission, **à** savoir une réduction des **armements** et, en définitive, un désarmement complet.

Le climat **de** coopération et de compréhension qui règne **à** l'heure actuelle nous rend **à même de** relever les **défis** d'ordre politique, économique et social. Il est impérieux que nous passions du stade de la réduction constante et croissante des dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales à une étape nouvelle **de** confiance mutuelle, grâce à laquelle des mesures **unilatérales** ou complémentaires pourraient être adoptées sans accord ou négociation préalables. **Cela conduirait à** l'instauration d'une nouvelle **forme** de stabilité et de sécurité dans le cadre d'un nouvel ordre mondial de sécurité.

Compte tenu de l'évolution **sur** le plan nucléaire, nous estimons qu'il est de notre devoir de **continuer à accorder** une attention particulière à la poursuite de la réduction **des armes** nucléaires, de changer le concept selon lequel **les** armes et l'armement constituent la base de la sécurité et de **renforcer cette** tendance **vers** la réduction des armes **nucléaires**. L'accord **intervenu entre** l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur la réduction du **niveau** de leurs **armes** nucléaires est un motif de satisfaction. Toutefois, il ne saurait nous détourner d'autres aspects importants du désarmement nucléaire, en particulier dans le cadre de la Conférence **du** désarmement de Genève, et du régime de non-prolifération **mis** en place par le Traité sur la non-prolifération **des armes** nucléaires (TNP). Il **est** également réjouissant d'apprendre que deux des puissances nucléaires, la **France** et la Chine, **ont** fait part de leur intention d'adhérer **au** TNP. **Ainsi** tous les Etats dont on sait qu'ils sont dotés d'armes **nucléaires** auront adhéré au Traité. Le

M. Al-Ni'Mah (Qatar)

régime s'en trouvera naturellement renforcé. Cependant, il convient aussi de souligner la nécessité de remédier aux insuffisances de ce régime. Les grandes puissances ne sont pas suffisamment engagées à l'égard des dispositions du TNP; elles sont donc appelées à s'acquitter de leurs obligations en vertu du Traité.

Nous faisons partie non seulement de ceux qui demandent une réduction des armes nucléaires, mais également de ceux qui demandent leur **élimination** complète, de manière à ce que la menace nucléaire puisse disparaître à jamais. Nous sommes persuadés que cela exigera de la persévérance dans les efforts en cours au sein de la Conférence du désarmement de Genève pour **aborder** les multiples aspects des armements nucléaires, tels que l'arrêt des essais nucléaires, la recherche de mesures efficaces garantissant la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre eux et la poursuite des négociations multilatérales **sur** le désarmement nucléaire.

Ces dernières années, nous **avons** appuyé la création de **zones** exemptes d'armes nucléaires dans de nombreuses régions du monde. Des propositions ont été faites dans **ce sens**, notamment la création d'une **zone** exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. La création **de cette zone** constitue toujours l'un des impératifs de la sécurité et de la stabilité dans la région, en raison notamment du **fait** qu'Israël refuse jusqu'à présent d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations au régime d'inspection international, sous les auspices de **l'Agence internationale de l'énergie atomique**, **alors** que l'on constate par ailleurs une tendance très prononcée vers l'accession à ce traité.

Nous pensons que la communauté internationale a le devoir de n'épargner aucun effort afin de parvenir à la création de cette zone, contribuant, en ce faisant, au renforcement de la sécurité dans notre région et à l'élimination du danger nucléaire qui la menace. A cet égard, je me **dois** de mentionner le **fait que les derniers** événements relatifs à la tenue d'une conférence de la paix sur le Moyen-Orient, qui doit avoir lieu à Madrid à la fin du mois, prêtent à l'optimisme. Nous espérons que cette conférence aura des répercussions positives sur la sécurité de la région, qu'elle **augmentera les**

M. Al-Ni'Mah (Qatar)

**chances de créer cette zone, qu'elle permettra de compléter l'adhésion globale au TNP • ♦ l'élimination définitive des dangers nucléaires** qui menacent la région.

Il convient de noter à cet égard que la menace qui pèse sur la région ne provient pas roulement des armes nucléaires, mais aussi des armes chimiques, qui ont **proliféré récemment**. Nous tenons à saluer ici **les progrès** réalisés dans **les négociations** au sein de la **Conférence du désarmement de Genève en vue de parvenir à un accord** sur l'interdiction des armes chimiques. **Nous espérons que les efforts** se poursuivront • t qu'ils **permettront** d'aboutir à un accord sur la question de la vérification, **élément essentiel de l'interdiction en question**. Nous tenon8 **également à** exprimer notre satisfaction de voir que les **négociations** sur cet accord sont sur le point d'aboutir, puisque la date limite en a été **fixée** à l'an 1992.



M. Al-Ni'Mah (Qatar)

L'intérêt porté à l'élimination des armes classiques mérite notre plein appui car 80 % des dépenses au titre des armements, qui dépassent les 1 000 milliard8 de dollars, sont affectées aux arme8 classiques. Par conséquent, nous appuyon8 la réduction de ces armes dans la mesure où cela ne compromet pas les besoins des Etats en matière de sécurité pour leur légitime défense, conformément à la Charte et en application du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Bien que nous nous félicitons, en principe, de l'étude qu'a menée le Secrétaire général, suite à la demande qui lui a été faite par l'Assemblée générale, en regard aux moyens de rehausser la transparence dans les transferts internationaux d'arme8 classiques, nous estimon8 que le projet de résolution des pays occidentaux et du Japon, qui porte sur un registre de ces transferts aux Nations Unies, doit encore être examiné et étudié par divers groupes. Nous espérons que le texte final sera compatible avec le caractère complet de ce registre et avec le principe de la transparence. Nous espérons également qu'il ne sera pas discriminatoire et qu'il profitera à tous, pour qu'il puisse conduire à une réduction véritable des armes classiques et, partant, à une réduction des sommes énormes qui leur sont consacrées.

Ce qui mènerait, indubitablement, à un renforcement fondamental de l'ensemble du processus de désarmement et à la consolidation de la relation entre le désarmement et le développement. Le processus de développement, en particulier dans les pays en développement, ne peut suivre son cours normal à moins que les ressources nécessaires ne soient rendues disponibles à cette fin en libérant l'argent dépensé pour la course aux armements.

Le déroulement de8 événements sur la scène internationale et l'émergence d'un nouvel ordre mondial où les concepts de la sécurité ont évolué suscitent des défis qui doivent être nécessairement relevés. Nous maintenons que le principe du multilatéralisme pour la solution des problèmes internationaux, incarné par l'ONU, est la meilleure façon d'assurer la coopération de tous les pays du monde en vue du règlement de8 problèmes internationaux. Cela est à la base de la démocratie et permettra de réaliser les aspirations des peuples qui

M. Al-Ni'Mah (Qatar)

**désirent** contribuer à l'édification d'un monde meilleur où régneraient le bonheur, la **prospérité** et la tranquillité. **L'ONU** a un rôle important et efficace à jouer à cette fin, rôle que **nous** appuyons - et pour cause - fermement et **sans** réserve.

**M. ZAHRAN** (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Permettes-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous transmettre **les** félicitations de la délégation de l'Egypte à l'occasion de **vos** accession à la présidence de la Première Commission, Votre vaste expérience diplomatique et politique, ainsi que vos talents bien connus contribueront sans aucun **doute au succès** des travaux de cette session de la Commission. Je voudrais également féliciter les autres membres du bureau de la Commission de leur élection et je vous souhaite à tout beaucoup de succès.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa reconnaissance à M. Yasushi Akashi, Secrétaire **général** adjoint, et au Département des affaires de désarmement qu'il dirige **avec** tant de **dynamisme**, pour **les efforts** qu'ils ont déployés et la façon excellente dont ils ont **préparé nos débats à la Première Commission**; je félicite également M. Akashi de sa déclaration.

Au cours du débat de l'année dernière, l'écrasante majorité des délégations ont exprimé **leur** optimisme face à l'évolution spectaculaire survenue dans les relations internationales. Ces événements ont été perçus comme des perspectives annonciatrices de la **fin d'un chapitre douloureux de** l'histoire de l'humanité, au **cours** duquel le monde a été préoccupé par **l'affrontement** et les conflits dévastateurs.

Il est agréable, au moment où nous nous réunissons, de noter la consolidation de ce processus opportun **et** son développement plus **poussé**. Ce nouvel esprit s'est manifesté dans les progrès substantiels réalisés vers l'obtention de l'objectif d'un désarmement général et complet, ouvrant ainsi la voie à un développement social et économique accéléré et à **des efforts** accrus pour améliorer le bien-être de l'humanité.

L'Egypte se félicite sans réserve de l'accent qui est actuellement mis **sur** la question **du** désarmement en général et du désarmement nucléaire en particulier, qui a pris de l'élan à la **suite** de l'amélioration des relations **bilatérales** entre les **Etats-Unis** d'Amérique et l'Union soviétique.

M. Zahran (Egypte)

La signature récente - à la fin du mois de juillet 1991 - du Traité sur la réduction des **armes stratégiques (START)**, par lequel les Etats-Unis et **l'Union soviétique** se sont engagés à réduire substantiellement leurs **armes stratégiques intercontinentales et à longue portée**, **renforce** encore le processus de désarmement nucléaire. Ce traité, comme le Traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée (Traité FNI) montre encore une fois que si la volonté politique de résoudre les obstacles de longue date existe, beaucoup peut **être** accompli. Nous nous félicitons de ces deux accords importants **en tant** que **mesures** complémentaires sur la voie difficile menant à l'objectif ultime du désarmement nucléaire complet et total auquel nous aspirons.

Dans le **même** contexte, nous saluons l'initiative annoncée par le Président Bush le 27 septembre 1991, ainsi que la réaction positive qu'a suscitée cette initiative en Union soviétique sous la forme de propositions du Président Gorbatchev sur le **désarmement**. Pour la première fois depuis des dizaines d'années, nous commençons à entendre parler d'une course, bien que graduelle, **au désarmement** plutôt que d'une course **aux armements**. Nous nous rapprochons donc d'une ère de confiance mutuelle dans laquelle des mesures **unilatérales** et complémentaires de désarmement sont adoptées **même** sans consultations ou **négociations préalables**. Nous espérons que cette **tendance** deviendra universelle,

M. Zahran (Egypte)

La **délégation** égyptienne saisit cette occasion de se féliciter de la **décision** de l'organisation du Traité de l'Atlantique **Nord** (OTAN), annoncée le 17 octobre, de supprimer 700 ogives supplémentaires de l'arsenal nucléaire de l'alliance occidentale en Europe et de détruire 50 % des engins nucléaires qui sont stockés en Europe pour être éventuellement utilisés à bord de l'aviation alliée.

Ces attitudes et **initiatives** nouvelles relatives aux moyens de parvenir à une véritable sécurité **individuelle** et collective doivent s'épanouir et se généraliser. Il faut aussi souligner que la suppression de la menace permanente que posent au monde entier les **stocks** actuels d'armes **nucléaires** et leur perfectionnement constant ne peut se matérialiser qu'à la suite d'efforts mutuels de la communauté internationale et avec la participation et la contribution de tous les Etats sur un pied d'égalité.

L'attachement de l'Egypte aux objectifs du désarmement est bien connu. **Nous** avons réaffirmé en maintes occasions que le désarmement nucléaire doit demeurer une question absolument prioritaire à l'ordre du jour du désarmement international. Nous avons toujours la **ferme** intention d'atteindre l'objectif final de l'élimination de la menace des **armes** nucléaires, qui continue à mettre en danger l'existence **même** de l'humanité.

Si la responsabilité première du désarmement nucléaire international doit revenir aux Etats **dotés** d'armes nucléaires, l'importance de l'approche multilatérale dans le traitement des questions de **désarmement** doit être soulignée. Puisque les risques qu'entraîne le maintien des arsenaux nucléaires à leurs niveaux actuels sont partagés de **façon** égale par tous les **membres** de la communauté internationale, une participation égale au processus nécessaire à l'élimination totale de ces risques doit être clairement reconnue comme étant justifiée.

En **même** temps, nous sommes d'avis que les approches régionale et mondiale relatives au désarmement se complètent mutuellement et doivent être engagées simultanément afin de favoriser la paix et la sécurité régionales et internationales. Et dans le contexte régional, une attention appropriée doit être accordée aux **mêmes** priorités que celles relevant du **désarmement mondial**.

L'Egypte a toujours appuyé tous les efforts axés sur le désarmement **régional** comme étant un moyen important, sinon vital, de réellement réduire

M. Zahran (Egypte)

les tensions et la méfiance entre Etats. D'autre part, nous avons toujours souligné **qu'il** était important de s'attaquer non seulement aux moyens par lesquels s'expriment les tensions régionales et internationales, **mais aussi à** leurs racines. Nous sommes d'avis qu'une approche réaliste du désarmement régional doit clairement tenir compte des caractéristiques propres **à** chaque région et que des modalités spécifiques doivent donc être élaborées pour que soient apaisées d'une manière adéquate, juste et équitable les inquiétudes que peuvent avoir en ce qui concerne leur sécurité tous les Etats appartenant à une région donnée.

Nous prenons acte avec satisfaction de l'évolution **récente** et positive des relations internationales, qui a favorisé la réduction des tensions dans divers foyers de conflit régional et suscité le climat nécessaire pour **que** l'on s'occupe de façon constructive et pratique des questions de désarmement régional.

L'Egypte poursuit activement depuis 1974, dans le cadre des Nations Unies, ses initiatives pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. De plus, le Président Mubarak a proposé, en avril 1990, que le Moyen-Orient soit déclaré région exempte de **toutes armes de destruction massive**. Ces initiatives visent principalement **à** mettre un terme à l'escalade de la crise qui sévit toujours au Moyen-Orient, grâce à l'adoption de **mesures** concrètes dans le domaine du désarmement, qui associeraient tous les **Etats** de la région sans exception. Ces initiatives répondent **assurément à** leur souci de sécurité, supprimant ainsi une **des** principales sources de friction **et** d'affrontement et ouvrant la voie **à** un renforcement des moyens visant à faciliter un processus de paix qui aboutira **à** une solution juste et globale du conflit au Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve **la** question de Palestine.

La récente crise dans le Golfe a incité divers pays **à** formuler leurs propres propositions sur la limitation et le contrôle des armements, et particulièrement des **armes de destruction massive** au Moyen-Orient. **A** cet égard, il convient de mentionner tout particulièrement les initiatives prises par le Président Bush et le Président Mitterrand.

L'Egypte s'est félicitée de toutes les initiatives pouvant contribuer à favoriser la stabilité et la sécurité régionales et internationales et tient à

M. Zahran (Egypte)

engager un dialogue et à collaborer de façon constructive en ce qui concerne ces initiatives. A cet égard, je tiens à mentionner la **lettre** adressée au Secrétaire général par le Ministre **égyptien des** affaires étrangères, M. Amre Moussa, **dans** laquelle il énumérait **les éléments** fondamentaux qui, selon l'Egypte, devraient figurer dans toutes les proposition8 de **désarmement** régional afin que leurs objectifs puissent être atteints. Il s'agit, entre **autres**, de donner la priorité à la suppression des armes de destruction **massive** dans la région, notamment des armes nucléaires, chimiques et biologiques. et d'examiner des mesures de réduction des **arme8** classiques lorsque le contexte politique s'y prêtera.

**En** outre, **dans** une déclaration faite le 5 juillet 1991 par le Ministre des affaires étrangères, M. Moussu, l'Egypte a annoncé une série de proposition8 et de suggestions complémentaire8 sur la question du désarmement régional au Moyen-Orient. Les propositions en question prévoient notamment :

Que les Etats du Moyen-Orient qui ne l'ont pas encore fait prennent l'engagement de ne pas utiliser d'arme6 nucléaires, chimiques ou biologiques, de ne pas fabriquer ni acquérir des armes nucléaires ou du matériel nucléaire susceptible de servir à des fins militaires et de se débarrasser de **tous** leurs stocks **dudit matériel**, et d'accepter le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Que **les Etats** de la région qui ne l'ont pas encore fait prennent l'engagement d'adhérer **au** Traité sur **la** non-prolifération de **même** qu'à la Convention de 1972 sur l'interdiction des **armes** biologique8 au plus tard lors de la conclusion des négociations sur **l'interdiction des** armes chimiques, qui se déroulent à la Conférence du désarmement.

Que les Etats du Moyen-Orient prennent l'engagement d'arrêter des mesures relatives à **tous** les types de **systèmes de lancement d'armes d'** destruction massive.

Que les nations de la région approuvent l'attribution, à un organisme des Nations Unies ou à une autre organisation internationale, d'un rôle, qui restera à définir, dans la vérification de l'accord qui interviendra.

M. Zahran (Egypte)

Les événements dans la région du Golfe ont attiré l'attention d'un grand nombre **d'Etats** sur les conséquences négatives que peut avoir l'introduction **d'armes** de destruction massive au Moyen-Orient, non seulement pour la région, mais également pour la paix et la sécurité **internationales**. C'est pourquoi nous assistons à un appui croissant **aux** deux initiatives égyptiennes. L'initiative la plus récente **a été** prise en compte par le Conseil de **sécurité dans sa** résolution 687 (1991) et par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité lors de la réunion d'experts à Paris en juillet 1991. Compte tenu de cet appui croissant, nous estimons que le moment est venu pour les instances **internationales** appropriées de prendre des mesures concrètes pour **mettre** en oeuvre l'initiative du Président Moubarak, par le **biais** de **consultations** avec les **parties** intéressées.

L'Egypte continue d'appuyer activement le Traité sur la non-prolifération des **armes** nucléaires, en tant que pierre angulaire des efforts de désarmement **nucléaire** visant l'élimination de toutes les **armes** nucléaires. L'Egypte se félicite de **l'annonce** faite par la Chine et **la** France de leur intention d'adhérer au Traité et elle considère qu'il s'agit là d'une **mesure** importante qui renforcera davantage encore le régime de non-prolifération. On peut certainement en dire autant pour ce qui est de l'adhésion de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe, de **la Tanzanie** et de la Zambie, **ainsi** que de l'intention déclarée de **l'Angola** et de la **Namibie** d'y adhérer. Nous espérons que cette évolution importante accélérera **la** denucléarisation de l'Afrique et permettra son application **sans** délai conformément à **la résolution 45/56** de l'Assemblée générale, qui demande qu'une réunion d'experts ait lieu à Addis-Abeba en 1991. Cette **dénucléarisation** aura une **incidence** considérable sur la sécurité et la stabilité du continent africain et permettra à sa population de consacrer ses efforts au développement économique et social.

Nous ne devons toutefois pas perdre de vue l'importance de la divulgation complète par le Gouvernement sud-africain de la totalité de ses installations et **matières** nucléaires **parallèlement** à la mise en oeuvre de **l'Accord** de garanties signé **entre** le Gouvernement sud-africain et **l'Agence** internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Directeur général de l'Agence est prié de "Vérifier que l'inventaire des installations **et** des **matières nucléaires** de l'Afrique du Sud est complet..."

M. Zahran (Egypte)

conformément à la résolution GC(XXXV)/RES/567 de la Conférence générale de l'Agence adoptée en septembre 1991.

L'expérience de la guerre du Golfe et l'application de la résolution 667 (1991) du Conseil de sécurité nous ont également appris que le système de garanties de l'AIEA doit être renforcé pour lui donner une plus grande marge de manoeuvre pour détecter les violations clandestines des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération. La contribution primordiale du régime du Traité sur la non-prolifération à la paix et à la sécurité ne devrait pas être mise en cause. Ce régime devrait être renforcé par des efforts complémentaires.

Nous demeurons convaincus qu'en l'absence d'une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération, les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sont légitimement en droit de demander que les garanties de sécurité prévues par la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité soient renforcées afin de compenser cette situation regrettable.

A cet égard, je voudrais une fois de plus attirer l'attention sur le fait qu'à notre avis les dispositions de cette résolution du Conseil de sécurité et les déclarations unilatérales des Etats dotés d'armes nucléaires ne donnent pas suffisamment de garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre la menace de l'utilisation des armes nucléaires. Nous pensons que cette question doit avoir la priorité dans l'examen du renforcement du régime de non-prolifération alors que nous nous rapprochons de la Conférence de 1995 sur l'avenir du Traité sur la non-prolifération. L'Egypte a présenté une proposition à cet effet à la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a eu lieu à Genève au cours de l'été 1990.

Plusieurs événements importants se sont produits depuis lors. Notamment, le 19 décembre 1990, l'Assemblée générale a adopté une seule résolution - la résolution 45/54 - sur la question d'arrangements internationaux pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes. C'est pourquoi la Conférence du désarmement a décidé de rétablir, pour la durée de sa session de 1991, un Comité spécial chargé de poursuivre les négociations en vue de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces garantissant les Etats non dotés d'armes



M. Zahran (Egypte)

nucléaires contre la menace ou l'utilisation des **armes** nucléaires. Ce débat a démontré que l'initiative égyptienne était largement appuyée. Il **est** devenu impérieux de combler **toutes** les lacunes de la résolution 255 (1968) du Conseil **de sécurité** par l'adoption d'une version mise **à** jour qui comporterait **des** garanties crédibles.

La délégation égyptienne **a** estimé qu'un premier pas devait **être** fait pour amorcer un processus **d'une** le cadre duquel les Etats dotés **d'armes nucléaires** parties **au** Traité **sur** la non-prolifération procéderaient **à des** consultations collectivement ou individuellement avec les **Etats** dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas actuellement parties au Traité **au** sujet des garanties de sécurité, en tenant **compte** de la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité, et les autres Etats parties au Traité seraient informés de tout progrès **réalisé** concernant l'action **appropriée** par le Conseil de sécurité qui pourrait **résulter** de ces efforts.

Nous **avons** été rassurés par l'accent mis **par** les différentes initiatives présentées au cours de cette année sur la nécessité d'une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération et sur l'importance d'une **application** intégrale du **système** de garanties de **l'AIEA** en tant que moyen fiable de **vérification** pour assurer la **promotion** des utilisations pacifiques de **l'énergie** nucléaire. Le fait qu'Israël rechigne **à** respecter les **deux** éléments importants que j'ai mentionnés **risque d'alimenter la suspicion** dans la région **au** sujet de son **programme** nucléaire et de **ses** intentions. Cette suspicion crée des **obstacles** insurmontables au progrès dans le domaine du désarmement régional **au** Moyen-Orient.

Sur une **note** plus optimiste, l'Egypte a **appuyé** la résolution **GC(XXXV)/RES/571** adoptée **à** la **session** de septembre 1991 de la Conférence **générale** de **l'AIEA** qui

"affirme **qu'il est** urgent que tous les **Etats** du Moyen-Orient acceptent **immédiatement** l'application de garanties intégrales de **l'Agence** **à** toutes leurs activités nucléaires **à** titre de **mesure** importante pour accroître la confiance entre tous les **Etats** de la région et **en** tant qu'étape dans le renforcement de la paix et **de** la sécurité **dans** le contexte **de** la **création** d'une zone exempte d'armes nucléaires.\*\*

M. Zahran (Egypte)

**C'est pourquoi** nous demandons à tous les Etats de la région de respecter strictement et en toute bonne foi les dispositions de cette résolution. Ce respect diminuera considérablement le niveau actuel de suspicion dans la région et renforcera les possibilités de paix au Moyen-Orient.

La convocation, en janvier 1991, de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction **partielle** des **essais** a donné à la grande **majorité** des parties l'occasion d'enprimer leur attachement inconditionnel à l'objectif d'un arrêt total de tous les essais nucléaires. La tendance dans le **débat général** a reflété la **ferme** détermination de la communauté internationale de parvenir à un traité d'interdiction complète des essais dès que **possible**.

Pour beaucoup **d'Etats** - notamment l'Egypte -, la réalisation de cet objectif annoncerait l'établissement d'une base solide permettant d'éliminer complètement la **menace** dévastatrice que constituent les arsenaux d'armes nucléaires. Cela épargnerait aux peuples du monde les graves **conséquences** - qu'elles soient d'ordre politique, économique ou écologique - qui découlent de la poursuite des essais. Toutefois, pour certaines délégations, la volonté politique indispensable à tout progrès dans le domaine d'une **interdiction** complète des essais fait toujours défaut.

Je saisis cette occasion pour louer la décision prise récemment **par l'Union** soviétique - annoncée par le Président Gorbatchev au début d'octobre 1991 - de suspendre unilatéralement tous les essais nucléaires pour une **période** d'un an. Nous espérons que **d'autres** Etats dotés d'armes **nucléaires** adopteront des **décisions** analogues.

L'Egypte étant **membre** de la Conférence du désarmement, **ma** délégation voudrait exprimer son **ferme** appui à la déclaration faite à la Première **Commission** par **l'Ambassadeur** Horacio Arteaga, du **Venezuela**, en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement. En outre, **ma** délégation souhaite faire quelques remarques sur certains points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Conformément à la résolution **45/55** de l'Assemblée générale, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a **axé** ses délibérations sur divers aspects de fond de cette question. L'Egypte a participé activement à **ces** délibérations et elle a l'intention de poursuivre ses activités lorsque le **Comité** spécial reprendra ses travaux en 1992. Etant

M. Zahran (Egypte)

donné que **le** régime juridique applicable à l'espace ne garantit pas en soi la **prévention** d'une course aux armements dans l'espace, **nous espérons** que le **Comité spécial sera en mesure de se mettre** rapidement d'accord sur des dispositions juridiques qui compléteront le **Traité** sur la Lune.

La délégation égyptienne est encouragée **par** les progrès qui ont **été** réalisés au cours des négociations relatives à la convention sur la **mise** au point, le stockage et la destruction des **armes** chimiques, qui sont parvenues à leur stade final. **Certaines** questions restent toutefois à régler avant 1992, **cette** limite **fixée** pour la conclusion de la convention. Il convient d'examiner plus en détail les questions de la **vérification**, du respect **des** dispositions de la future convention et des inspections par **mise** en demeure, et la composition et le rôle de prise de décisions qui reviennent au Conseil **exécutif**, ainsi que le **siège** de cette organisation. En élaborant un **système** de **vérification** parfaitement étanche - si urgent soit-il -, la convention ne doit pas **empêcher** l'utilisation de substances chimiques à des fins pacifiques.

A ce stade, nous voudrions souligner l'intérêt **légitime de tous les pays** à veiller à ce que le développement économique et technologique de leurs industries chimiques ne soit pas gêné. Le **mouvement des** techniques, des **instruments** et des **matériaux chimiques** destinés aux industries chimiques civiles de différents pays en développement doit être **assuré**. **En bref**, le **mécanisme** de vérification ne doit pas imposer de fardeaux inutiles **sur** les industries civiles, en particulier dans les pays en développement.

L'Egypte participe activement aux **négociations** de Genève sur la convention sur les **armes** chimiques et elle espère qu'elle **recevra** une adhésion universelle. Dans cet esprit, **l'Egypte** demande à tous les Etats du Moyen-Orient qui n'ont pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération et **à la Convention sur les armes** biologiques de le faire avant la conclusion et l'ouverture à la signature de la convention sur les **armes** chimiques, et d'assurer ainsi une **adhésion** universelle à tous les instruments internationaux concernant **toutes** les armes de destruction **massive**. Par la **même occasion**, nous nous félicitons de la Déclaration conjointe de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de l'Uruguay sur l'interdiction complète des armes **chimiques** et biologiques.

M. Zahran (Egypte)

En tant que signataire de la Convention sur les **armes** biologiques, **l'Egypte a participé, en qualité** d'observateur, **à la troisième Conférence d'examen.** La délégation égyptienne a fait une déclaration pour exprimer l'intérêt qu'elle porte **à l'amélioration** des dispositions de la Convention et a suivi de près les travaux de la Conférence. Nous sommes satisfaits de voir que des **progrès ont été réalisés** en ce qui concerne la conclusion d'un accord sur les **mesures d'édification de la confiance.** S'agissant de la question de la vérification, la Conférence n'a pas été **à même** de parvenir **à un accord, à l'exception de** la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner **les mesures** éventuelles de **vérification** afin de renforcer la Convention. L'Egypte pense que l'absence d'un régime de vérification efficace est une échappatoire qui devrait **être examinée** très **sérieusement,** afin de veiller à **ce** que les Etats parties respectent la Convention et assurent **son universalité.**

**Je** voudrais enfin traiter d'une question qui sembla susciter un grand intérêt au cours de cette session - l'idée de créer, sous les auspices des **Nations Unies,** un registre des transferts d'armes classiques. On a beaucoup insisté récemment dans diverses instances des Nations Unies, notamment **à la Commission du désarmement,** sur le concept **de la transparence** militaire et sur les **moyens** d'y parvenir.

A ce jour, on a enregistré de **grandes** divergences **de vues** sur la viabilité et **l'efficacité** de ce concept en tant que moyen de faire progresser les objectifs **du** désarmement. Les discussions se sont poursuivies. Je songe **notamment** aux **délibérations** concernant le bien-fondé **des** efforts en vue de formuler **des mesures,** dans le cadre de la transparence, qui pourraient être applicables **sur** une base globale, quels que soient les caractéristiques **spécifiques** des diverses régions, **les** réalités politiques qui existent dans **ces** régions et les soucis de **sécurité légitimes** des Etats qui **en** font partie.

Tout en nous félicitant en principe de la proposition visant **à** créer un registre d'armements, qui pourrait contribuer de façon positive à la réalisation de certains **des** objectifs de désarmement, nous pensons que cette proposition devrait être élargie pour incorporer tous les aspects **des** transferts d'armes et de techniques, de mise au point et de stockage.

M. Zahran (Egypte)

A première vue, cette question nous amène à suggérer que tout registre qui est censé servir les objectifs de la transparence d'une façon équitable pour tous les Etats devrait inclure, notamment, les éléments suivants : premièrement, tous les types d'armes, les armes classiques ainsi que les armes non classiques, et leurs vecteurs; deuxièmement, le transfert de technologie, de matériels, des sous-systèmes et autres utilisables dans la fabrication et la mise au point de telles armes; troisièmement, les capacités de production militaire autochtones; et, quatrièmement, les armes transférées et stockées dans le cadre des accords de coopération bilatéraux et régionaux.

Compte tenu de la nature complexe de cette question, ma délégation partage l'opinion selon laquelle des mesures devraient être prises sans plus de délai pour commencer une étude approfondie de cette question importante et que le plus grand nombre possible d'experts gouvernementaux devraient être invités à participer à cette entreprise et à exprimer leurs opinions. Cette approche garantirait certainement la transparence, l'universalité et la non-discrimination de tout mécanisme proposé, compte tenu des priorités du désarmement telles que convenues, et permettrait de procéder d'une manière qui garantirait pleinement les préoccupations de sécurité de tous les Etats. L'Egypte est prête à participer à des consultations constructives avec tous les membres sur cette question afin de parvenir à un accord sur les meilleurs moyens de faire progresser cette proposition.

En exprimant notre position et nos vues sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement, nous avons été guidés par l'esprit de dialogue qui s'est manifesté dans la nouvelle ère qui a suivi la guerre froide, qui met fin à une ère d'affrontement et qui nous guide sur la voie menant à l'objectif du désarmement général et complet, établi sur la base des principes des Nations Unies concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, la délégation égyptienne coopérera avec d'autres délégations afin d'assurer d'autres progrès pour parvenir à cet objectif.

La séance est levée à 12 h 15.